

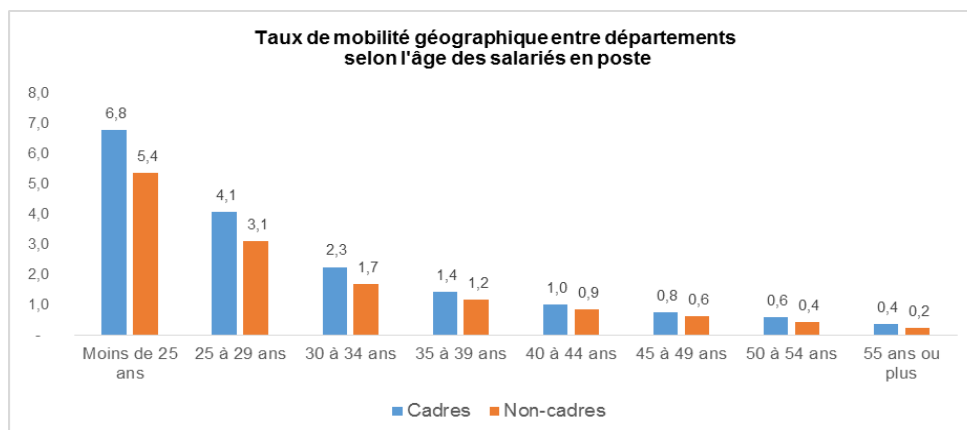
Le 11 octobre 2016,

ATTENTION DOCUMENT SOUS EMBARGO PUBLIABLE LE 12 OCTOBRE 2016 A 0H01

La Nouvelle Aquitaine, l'Occitanie, les Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur : Les régions les plus attractives pour les cadres en poste

290 000 salariés ont connu une mobilité géographique¹. Parmi eux, 40 000 cadres ont changé à la fois de département, de résidence et de travail. Sur ce nombre, 28 000 se sont installés dans une nouvelle région. La majorité d'entre eux est âgée de moins de 40 ans et a changé d'entreprise. Les 4 régions les plus attractives pour les cadres sont situées sur les arcs Atlantique et Méditerranée : du nord au sud, les Pays de la Loire, la Nouvelle Aquitaine, l'Occitanie, et Provence-Alpes-Côte d'Azur. A noter que plus de la moitié des changements de département sont en lien avec la région Île-de-France, premier bassin d'emploi cadre.

- 40 000 cadres et 250 000 non-cadres ont changé à la fois de département, de travail et de lieu de résidence en 2013. Au global, le taux de mobilité géographique, c'est-à-dire la part de salariés ayant changé de département s'élève à environ 2 % sur un an. La majorité des cadres concernés a moins de 40 ans. Autre caractéristique : par tranche d'âge, on constate qu'ils sont relativement plus « mobiles » que les non-cadres.



Source : Insee, DADS 2013, exploitation Apec. *Lecture* : En 2013, 4,1 % des cadres en poste âgés de 25 à 29 ans ont changé de département pour occuper un nouveau poste (taux de mobilité géographique). Ce n'était le cas que de 3,1 % des non-cadres du même âge.

- Près d'un quart des cadres qui ont changé de département, ont aussi intégré un nouvel établissement mais n'ont pas quitté leur entreprise. Une explication à ce phénomène : les cadres sont nettement plus nombreux que les non-cadres à travailler dans des grandes entreprises possédant des filiales dans l'Hexagone. Plus de la moitié des changements de département sont en lien avec la région Île-de-France qu'il s'agisse de changements de département à l'intérieur de celle-ci (21 %), de départs de l'Île-de-France vers un département d'une autre région (23 %) ou bien d'arrivées en Île-de-France de cadres venus d'un département d'une autre région (13 %).
- Sur l'ensemble du territoire, la mobilité géographique entre régions a concerné environ 1 % des cadres en poste, soit 28 000 personnes. Parmi ceux ayant changé de région en déménageant de département de travail et de résidence, 20 % sont allés en Île-de-France. C'est le cas aussi de 18 % des non-cadres. La région Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région d'accueil des salariés en poste. Au global, cinq régions concentrent les deux tiers des cadres et des non-cadres ayant changé de région : Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Nouvelle Aquitaine.

¹ Source : Déclarations Annuelles de Données Sociales, Insee, 2013

- L'indicateur d'attractivité de l'Île-de-France pour les cadres est de 0,6. Il s'agit du rapport entre les cadres arrivés dans cette région (20 %) et les cadres l'ayant quitté (35 %). Cela signifie que l'Île-de-France compte 0,6 fois moins de cadres en poste qui arrivent, que de cadres en poste qui la quittent. Mais certaines régions comptent plus d'arrivées de cadres que de départs. La Nouvelle Aquitaine apparaît ainsi comme la région la plus attractive pour les cadres en poste : 6 % des cadres ayant changé de région sont originaires de la Nouvelle Aquitaine mais 10 % s'y sont nouvellement installés. Celle-ci a enregistré 1,6 fois plus d'arrivées que de départs. Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Pays de la Loire apparaissent également comme très attractives. Les territoires qui présentent un déficit d'attractivité sont l'Île-de-France, les Hauts-de-France et Le Grand Est. À noter que ces résultats ne s'appuient que sur les mobilités des cadres de poste à poste et ne prennent pas en compte le passage des études vers le premier emploi et le retour à l'emploi des cadres demandeurs d'emploi, ces deux types de flux étant très importants en Île-de-France.
- Les résultats sont légèrement différents du côté des non-cadres. L'Île-de-France, en particulier, enregistre presque autant d'arrivées que de départs. Mais, tout comme pour les cadres, la Nouvelle Aquitaine apparaît comme la région la plus attractive. 9 % des non-cadres ayant changé de région en sont originaires mais 11 % sont arrivés dans la région : celle-ci a enregistré 1,2 fois plus d'arrivées que de départs.

Proportion selon la région de départ et la région d'arrivée des cadres et non-cadres ayant changé de région au cours de l'année

	Cadres			Non-Cadres		
	Région de départ	Région d'arrivée	Indicateur d'attractivité	Région de départ	Région d'arrivée	Indicateur d'attractivité
Nouvelle Aquitaine	5,8%	9,5%	1,6	8,9%	10,6%	1,2
Occitanie	7,1%	10,3%	1,4	10,0%	11,5%	1,2
Pays de la Loire	5,2%	7,4%	1,4	6,7%	7,0%	1,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,4%	10,3%	1,4	10,0%	10,6%	1,1
Auvergne-Rhône-Alpes	11,1%	14,5%	1,3	12,1%	13,6%	1,1
Bretagne	3,8%	4,8%	1,2	5,6%	5,3%	1,0
Centre Val de Loire	4,2%	4,2%	1,0	5,1%	4,5%	0,9
Bourgogne-Franche-Comté	3,8%	3,7%	1,0	4,5%	3,8%	0,9
Normandie	4,2%	4,1%	1,0	4,8%	3,7%	0,8
Grand Est	5,9%	5,3%	0,9	6,3%	4,9%	0,8
Hauts de France	6,8%	5,8%	0,9	6,8%	5,8%	0,8
Île-de-France	34,5%	19,9%	0,6	18,3%	17,9%	1,0
Corse	0,2%	0,3%	NS	0,9%	0,7%	NS
Total	100%	100%	-	100%	100%	

Source : Insee, DADS 2013, exploitation Apec. / *Lecture* : Parmi les cadres ayant changé de région en 2013, 35 % étaient originaires de l'Île-de-France et 20 % y sont arrivés. Ainsi l'indicateur d'attractivité de la région est de 0,6 : pour 60 cadres qui sont arrivés dans la région, 100 en sont partis. *Avertissement* : Seules les mobilités géographiques de cadres en poste sont présentées ici. Les mobilités des études vers le premier emploi, du chômage vers l'emploi ou encore de l'emploi vers le chômage ne sont pas concernées.

- L'étude présente une analyse des flux de cadres au sein des régions et des départements, sur l'ensemble de La France.

L'ETUDE COMPLETE EST DISPONIBLE SUR DEMANDE AU SERVICE DE PRESSE
☎ 01 40 52 20 29 ET A PARTIR DU 12 OCTOBRE SUR <http://presse.apec.fr/Presse>

Note méthodologique :

Cette étude s'appuie sur les Déclarations Annuelles des Données Sociales (DADS) recueillies en 2012 et 2013 (dernière donnée disponible au moment de l'analyse), seule source exhaustive permettant de répertorier l'ensemble des effectifs salariés employés dans les entreprises et de distinguer les cadres des non-cadres (via le codage des PCS : Professions et Catégories Socioprofessionnelles). Ces données permettent de suivre les trajectoires de mobilité des salariés d'une année sur l'autre, puis d'identifier et de mesurer les changements de lieu de résidence et de lieu de travail sur l'ensemble du territoire. Toutefois, les informations recueillies dans les DADS se limitent à l'ensemble des salariés de l'économie française. Les salariés s'orientant vers des activités non salariées ou connaissant une période de chômage n'y sont pas comptabilisés. Nous avons délimité notre champ d'analyse aux salariés du secteur privé recensés fin 2012, toujours salariés du secteur privé fin 2013, et occupant un poste pérenne sur la période.

CONTACT(S) PRESSE: CARINE NAGOT – LEA CAUCHI 01 40 52 20 29 presse@apec.fr / @Apecinfopresse

ATTENTION DOCUMENT SOUS EMBARGO PUBLIABLE LE 12 OCTOBRE 2016 A 0H01